



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

**61510 - Coopération transfrontalière,
européenne et internationale**

**Proposition d'attribution de subventions aux
associations « APE » et « Jeunes Européens de
Strasbourg », ainsi qu'à la Commune de Neuviller-
la-Roche, pour leurs projets européens en 2017**

Rapport n° CP/2017/069

Service gestionnaire :

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer trois subventions pour des projets correspondant à deux priorités départementales affirmées : le renforcement du statut européen de Strasbourg et la promotion de la citoyenneté européenne et transfrontalière.

**1. Les journées de Malte et de l'Estonie organisées par l'Association
Parlementaire Européenne (APE)**

L'APE est une association créée en 1983, à Strasbourg, par des membres du Parlement Européen dans le but de tisser des liens entre tous les députés de l'Union Européenne. L'APE est un partenaire intéressant pour la diffusion des idées européennes et un relais entre les membres des institutions européennes et les citoyens. L'Association organise de nombreuses manifestations et conférences sur l'Europe.

Chaque année, depuis la présidence polonaise du Conseil de l'Union Européenne en 2011, l'APE organise des journées (expositions, conférences, événements culturels, etc) sur les pays qui exercent la présidence tournante de l'Union Européenne, en collaboration avec les services diplomatiques des pays concernés.

En 2017, ce sont Malte et l'Estonie qui assureront successivement la présidence de l'UE. Les « journées de Malte » se tiendront du 3 au 7 avril 2017 et les « Journées de l'Estonie » auront lieu en octobre 2017.

Le budget prévisionnel global de ces deux manifestations s'élève à 35 700 €. L'APE a sollicité une aide financière du Département de 2 000 €. La Commission territoriale de l'Eurométropole, réunie le 19 janvier 2017, a émis un avis favorable pour un soutien à hauteur de 1 000 €.

**2. Le projet « Jeunes, Racismes et Différences : Mémoire et Tolérance dans la
Démocratie Européenne » piloté par la Commune de Neuviller-la-Roche**

Ce projet d'échanges de jeunes est mené par la Commune de Neuviller-la-Roche en partenariat avec 3 petites Communes de 3 autres pays européens : Magherari (Roumanie), Penela (Portugal) et Skofja (Slovaquie). Il bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre de son programme « Erasmus + » favorisant la mobilité des jeunes.

Le projet, qui a débuté en mai 2016 et qui prendra fin en avril 2018, permet notamment d'organiser, pour une cinquantaine de jeunes (14-17 ans pour l'essentiel) originaires des 4 communes, deux cycles d'échanges (sur les thèmes de la diversité culturelle, de la

discrimination, de la lutte contre le racisme ou la xénophobie) de 8 jours chacun : l'un à Neuviller-la-Roche, en association avec le site du Struthof et le Mémorial d'Alsace-Moselle (en avril 2017); l'autre à Penela (en août 2017).

La subvention européenne (30 974 €) ne couvrant pas l'intégralité des dépenses prévisionnelles (42 825 €), la Commune de Neuviller-la-Roche a sollicité le concours financier de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin.

La Commission territoriale Sud, réunie le 3 février 2017, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 1 000 €.

3. Le programme « L'Europe par les Jeunes » porté par l'Association des Jeunes Européens de Strasbourg

Le programme « L'Europe par les jeunes » bénéficie de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale. Il consiste à réaliser, «par des jeunes pour des jeunes», des interventions de « sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la mobilité internationale » dans les établissements scolaires.

Les Jeunes Européens de Strasbourg, qui sont à l'initiative de ce programme, sollicitent le soutien financier du Département du Bas-Rhin pour réaliser 50 interventions pédagogiques dans les collèges bas-rhinois en 2017. La demande s'élève à 4 060 € pour couvrir les frais de déplacement des bénévoles dans les collèges, de matériel pédagogique, ainsi que le coût du recrutement d'un volontaire en service civique pour conduire cette mission au sein de l'association.

Dans la mesure où le Département du Bas-Rhin cofinance déjà le Centre d'Information sur les Institutions Européennes de Strasbourg pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'Europe dans les collèges, mais compte tenu de l'ambition (50 interventions dans des collèges couvrant tout le territoire bas-rhinois) du programme «L'Europe par les jeunes» et de sa contribution à la politique d'appui du Département à la promotion de la citoyenneté européenne des jeunes, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage.

La Commission Attractivité, Développement des territoires et Relations institutionnelles, réunie le 2 février 2017, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 2 000 €.

A noter que ces soutiens entrent dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel dispose: « Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ». La modification de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales apportée par la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale permet de sécuriser juridiquement le soutien apporté par les collectivités territoriales aux acteurs de leur territoire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17598	65-6574-041	12 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €
17600	65-65734-041	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association Parlementaire Européenne (APE) pour l'organisation de journées de Malte et d'Estonie ;*
- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à la Commune de Neuviller-la-Roche pour son projet « Jeunes, Racismes et Différences : Mémoire et Tolérance dans la Démocratie Européenne » ;*
- décide d'attribuer une subvention (exceptionnelle, de démarrage) d'un montant de 2 000 € à l'Association des Jeunes Européens de Strasbourg pour son programme « L'Europe par les Jeunes ».*

Par dérogation au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en une fois, forfaitairement, une fois la présente délibération devenue exécutoire.

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,



Frédéric BIERRY